



Recours gracieux ou administratif

Par **jack74**, le **20/03/2013 à 16:12**

Bonjour.rnrnSuite a mon passage en conseil de discipline ce mardi 19 mars,je voulais avoir des informations concernant la contestation d'un avis rendu par ce conseil.rnJe suis fonctionnaire d'une collectivité territoriale depuis 13 ans et n'ai jamais eu d'antécédent disciplinaire jusqu'a ce jour du 19 Mars.rnLa révocation était demandée par mon autorité mais le conseil de discipline a rendu un avis défavorable a cette sanction.rnEn outre ,j'ai été sanctionné d'une exclusion d'un an ferme avec sursis d'un an.rnJe souhaite faire valoir mes droits en recours(dans l'attente de la notification de l'arrêté par mon autorité)et aurai aimé être informé sur ces démarches et savoir si statistiquement elles sonr utiles.rnJe voudrais faire valoir qu'un an sans ressources,avec deux enfants à charge(3et6 ans)ainsi qu'une maison à payer,cela me semble injuste au vue de mes notations depuis 13 ans(17 de moyenne),etc..Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **20/03/2013 à 18:32**

bjr,rnvu votre statut particulier, vous devriez vous renseigner auprès des syndicats qui existent dans votre collectivité territoriale et dont le fonctionnement du conseil de discipline doit être réglementé.rnd'être bien noté pendant des années n'efface pas et n'excuse pas une faute qui doit être assez grave vu votre sanction. rncdt